## WP.11/2008/64/INF.7

## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) Soixante-quatrième session Genève, 14-17 octobre 2008 Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

## Commentaire sur la proposition (ECE/TRANS/WP.11/2007/15) de la France

Modification de l'Annexe 1, Appendice 2 de lATP

## Communication de l'Espagne

En accord avec la proposition française ECE/TRANS/WP.11/2007/15, point 5 paragraphe 21 de l'ordre du jour provisoire, nous croyons néccesaire de la completer en y ajoutant l'idée de modifier, aussi, l'Annexe 1 Appendice 2 point 29 en y insérant 'de moins de 12 ans' comme suit:

29. Pour le contrôle de l'isothermie de chaque engin en service **de moins de 12 ans** visé aux points b) et c) du paragraphe l de l'appendice l de la présente annexe, les autorités compétentes pourront :

[...]